

Nouvelles et chronique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **41 (1896)**

Heft 4

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ACTES OFFICIELS

Dans sa séance du 4 avril, le Conseil fédéral a nommé :

1^o Chef d'arme de la cavalerie, M. Traugott *Markwalder*, colonel, d'Aarau, actuellement instructeur de cavalerie de première classe.

2^o Instructeur en chef de la cavalerie, M. *Wildbolz*, lieut.-colonel, de Berne, actuellement instructeur de cavalerie de première classe.

Le Conseil fédéral a nommé : commandant de la IV^e division d'artillerie de position, en remplacement de M. Ammann, démissionnaire, à disposition, M. Robert Scherrer, major, à Frauenfeld, actuellement deuxième officier d'état-major attaché à la V^e division d'artillerie de position; deuxième officier d'état-major de la V^e division d'artillerie de position, M. Charles Tiegel, major, à Zurich, attaché actuellement en la même qualité à la IV^e division; deuxième officier d'état-major de la VI^e division d'artillerie de position, M. Albert Gull, de Zurich, major, au dit lieu, actuellement en disposition, en vertu de l'art. 58 de la loi sur l'organisation militaire fédérale; deuxième officier d'état-major de la III^e division d'artillerie, M. Fritz Rothacher, à Saint-Imier, actuellement attaché en la même qualité à la II^e division.

En même temps, a été mis à la disposition du Conseil fédéral, en vertu de l'art. 58 de l'organisation, M. Edouard Werdenberg, major, à Bâle, actuellement deuxième officier d'état-major de la III^e division d'artillerie de position.

Le Conseil fédéral a nommé instructeur du génie de II^e classe : M. Charles Gilliéron (Vaud), premier lieutenant du génie, actuellement employé au bureau des fortifications du Gothard, à Andermatt.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le Conseil fédéral demande un crédit de 138 200 fr. pour construire, à Thoune, un atelier et un magasin destiné au dépôt fédéral de guerre et aménager l'ancien bâtiment du contrôle de la munition en un logement pour l'intendant du dépôt et installations diverses.

La loi fédérale (du 23 mars 1896) sur *les peines disciplinaires dans l'armée suisse* vient d'être publiée dans la *Feuille fédérale* n^o 14 et envoyées en consultation dans les communes. Délai d'opposition : 30 juin 1896.

La brochure in-quarto annuelle, intitulée « *Ordre de bataille der schweizerischen Armee* » vient de paraître à Berne, le 1^{er} avril 1896. Outre les récentes promotions et les transferts connus, nous y remarquons entre autres la répartition ci-après des officiers du corps d'état-major dans l'élite :

I^{er} corps ; chef d'état-major : col. de la Rive, avec lieut.-colonel de Pury et major Galiffe.

II^e corps ; chef d'état-major : col. Hungerbühler, avec lieut.-colonel Borel et major Egloff.

III^e corps ; chef d'état-major : col. Wasmer, avec lieut.-colonel Hoffmann et major Corti.

IV^e corps ; chef d'état-major : col. Boy-de la Tour, avec lieut.-colonel Richard et major von Graffenried.

Commandement du Gothard ; chef d'état-major : lieut.-colonel Becker, adjud.-capitaine Egli.

Commandement de St-Maurice ; capitaine Revillard.

La **Société suisse des pontonniers** avait organisé, pour dimanche et lundi, 5 et 6 avril, sous la direction de la section d'Aarbourg, un voyage par eau de Thoune à Brougg, avec le programme suivant :

Le départ de Thoune à 5 h. 30 du matin. L'entrée dans le lac de Bienne vers 3 heures. A Nidau, arrêt et banquet au restaurant Brenzikofer. A 5 heures, départ pour Soleure, où les pontonniers passeront la nuit. Lundi matin, le voyage se continue sur Brougg, où l'arrivée est prévue pour 6 heures du soir.

Malgré le mauvais temps, et l'absence du remorqueur sur le lac de Bienne, tout s'est bien passé.

Fribourg. — Le général Louis de Castella, retraité du service d'Autriche, est mort le 8 avril à Fribourg, dans sa 67^e année. Il avait fait les campagnes d'Italie de 1849 et 1859, celles du Danemark en 1864 et de Bohême en 1866, et rempli les fonctions éminentes de gouverneur militaire de l'archiduc Frédéric. Retiré à Fribourg depuis une dizaine d'années, il y était très considéré de tous, tant pour la parfaite loyauté de son caractère que pour sa belle carrière d'officier.

Glaris. — La fête anniversaire de la bataille de Næfels a été célébrée le 9 avril, en dépit d'un temps extrêmement mauvais. Sur le champ de bataille, le landamman Blumer a prononcé le discours de fête. Il a défendu les Glaronnais contre le reproche qui leur a été adressé d'avoir prouvé, à l'occasion de la votation du 3 novembre, une absence d'esprit militaire.

En terminant, l'orateur a adressé aux Abyssins, qui luttent pour leur indépendance, le salut sympathique du peuple glaronnais.

Vaud. — Une mort regrettable afflige la population de Vevey et d'au delà. C'est celle de M. Emile *Davall*, lieut.-colonel fédéral, ancien instructeur de cavalerie sous le colonel Quinlet, ancien secrétaire-chef du

Département militaire vaudois après le lieut.-colonel Bolle, nature droite généreuse, serviable, foncièrement bonne sous quelques dehors un peu *cavaliers*. Soit dans ses divers services militaires, soit comme employé administratif cantonal, ou comme membre des autorités communales de Vevey et député au Grand Conseil de 1888 à 1893, Emile *Davall* se fit apprécier de tous ses alentours par ses solides qualités d'esprit et de cœur, par sa grande connaissance des affaires et par un franc-parler aimable autant qu'érudit, qui donnait un grand charme à sa conversation. La sympathique foule qui a participé à ses obsèques, le 31 mars à Vevey, témoigne hautement du bon souvenir que laisse l'honorable défunt.

— Sur la grosse question de savoir si l'on maintiendra l'inscription des notes pédagogiques aux livrets de service, ou si on les en expulsera, comme le demandent quelques pétitionnaires, le Conseil d'Etat, dans le préavis qu'il a été appelé à donner à l'autorité fédérale, a conclu en faveur du *statu quo*, c'est-à-dire du maintien de ces inscriptions.

— Le Conseil d'Etat a incorporé M. le lieutenant d'artillerie Alfred Palley, à St-Saphorin, dans la batterie 7 (élite).

— Le Conseil d'Etat a fait les nominations suivantes dans le *landsturm armé* :

Le 28 février : au grade de capitaine (fusiliers), M. Albert Perusset, 1^{er} lieutenant, à Yverdon; au grade de lieutenant (carabiniers), M. Charles Pflüger, adjudant sous-officier, à Lausanne.

Le 4 avril : au grade de lieutenant (fusiliers) :

MM. Eug. Blanchet, adjudant sous-officier, Les Clées ;

Auguste Cand, sergent-major, Rances ;

Eug. Lecoultre, sergent, Le Chenit ;

François Charrière, sergent-major, Bussy ;

Emile Henrioud, sergent, Yverdon.

Joseph Vuillermet, Lucien Bovet, Emile Thévoz, Louis Henny, Victor Fatio, les cinq sergents, à Lausanne.

— Dans sa séance du 21 mars, la *Société des sous-officiers* de Lausanne a nommé comme suit son comité pour l'année 1896: président, E. Jeanrenaud, sergent du génie ; vice-président, A. Delacrétaz, sergent d'infanterie ; secrétaire, M. Cottens, fourrier de carabiniers ; caissier, F. Michot, sergent d'infanterie ; adjoints, L. Chessex, fourrier du génie ; P. Ponnaz, sergent-major d'infanterie ; Desarzens, caporal d'infanterie ; Th. Duboux et J. Welten, soldats.

L'assemblée a désigné comme délégués fédéraux MM. Rathgeb, Jeanrenaud et Cottens.

Elle a décidé, en outre, de faire une course, dont le principal but sera une visite aux forts de Saint-Maurice.

Zurich. — Le quatrième congrès des artilleurs suisses aura lieu à Zurich les 28 et 29 juin. Les colonels Bluntschli et Hans Pestalozzi en ont accepté la présidence d'honneur.

— Répondant au désir qui lui avait été exprimé, le colonel Bleuler vient d'aviser le Conseil fédéral qu'il dirigera, l'automne prochain, les manœuvres de son corps d'armée.

Allemagne. — *La campagne de Saxe en 1896.* — Les prochaines manœuvres impériales allemandes auront lieu, cette année, dans la région située entre Gœrlitz et Bautzen.

Avant son départ pour l'Italie, l'empereur Guillaume a longuement conféré avec le chef du grand état-major général von Schlieffen, au sujet de ces manœuvres. Le souverain a exprimé le désir que les manœuvres de cette année soient autant que possible la reproduction exacte des mouvements qui précédèrent la bataille de Bautzen en 1813, où Prussiens et Russes opérèrent ensemble.

Au cours des opérations, il sera fait d'importantes expériences relatives au fonctionnement du service de santé, à l'emploi des ambulances et au transport des malades et des blessés.

Egypte. — Les Anglais viennent de rouvrir leur campagne de 1883-1886 dans la Haute-Egypte, si tristement terminée par la mort de Gordon pacha à Kartum. Les circonstances d'aujourd'hui ont d'ailleurs une grande analogie avec celles d'il y a une douzaine d'années, époque où, à la suggestion du Foreign-Office et de l'amiral Hevett, les Italiens prenaient pied sur la côte occidentale de la mer Rouge.

Nous pourrions même renvoyer nos lecteurs, pour l'orientation générale et les plans d'opérations éventuelles dans ces parages, à ce que la *Revue militaire suisse* publiait alors, ainsi qu'au croquis accompagnant notre numéro de mars 1885, croquis à peu près identique à celui reproduit ces jours-ci par maints grands journaux quotidiens.

Dans le même sens, nous pouvons renvoyer aussi le lecteur à une brochure publiée à Montreux par un officier anglais devenu presque un compatriote et résumant d'une manière fort instructive et intéressante les événements de cette dramatique guerre ¹.

La campagne actuelle s'est révélée au public le 15 mars, à la fois à Londres et au Caire. On la qualifie d'expédition de Dongola, car il s'agit en effet d'aller d'abord jusque là comme premier objectif, c'est-à-dire à 1700

¹ *The Soudan Campaign*, par le major J. Hubert d'Entraques. Montreux, Ch. Peyrollaz, 1886. Une brochure in-18 de 134 pages.

kilomètres du Caire, tant en chemin de fer jusqu'à Girgeh (550 kilom.) que par la navigation du Nil (agence Cook) jusqu'à Wady-Halfa (780 kilom.), et par étapes à travers le désert.

Il a été décidé que les troupes qui composent l'expédition seront surtout des corps égyptiens avec cadres anglais et un petit corps anglais en réserve.

L'armée égyptienne, sous les ordres de sir Herbert Kitchener, que seconde Rundle-Pacha, compte 5 bataillons soudanais, 8 bataillons égyptiens, 10 escadrons, 5 batteries, etc.

Ces troupes occupent Le Caire, Wady-Halfa, Korosko et Assouan; l'appel des classes 1885 et 1888 doit porter son effectif à 12 000 hommes.

Le corps d'occupation anglais à l'effectif de 4200 hommes comprend : le 1^{er} bataillon de Gloucestershire, le 1^{er} bataillon de North-Staffordshire, le 2^e bataillon de Connaught-Rangers, 1 escadron du 2^e dragon-guards, 1 batterie, 1 compagnie du génie.

Ce corps est commandé par le général C.-B. Knowles, assisté du major général Henderson (Suakim), du brigadier Lloyd-Pacha (Wady-Halfa) et du colonel Hunter (sur la zone frontière).

Un renfort d'un millier d'hommes est prochainement attendu.

A la date du 25 mars le corps expéditionnaire était en plein mouvement, sous les ordres directs de sir Kitchener, parti le 22 du Caire et installé le surlendemain à Assouan.

La pointe d'avant-garde, avec les Méharistes, sous Collysonbey, occupe le poste d'Askasheh, qui était, en 1885, le point terminus de la voie ferrée. Le major Macdonald est chargé de la rétablir et d'y ajouter de sérieuses et considérables défenses.

Entre Askasheh et Sarras, se postent des relais de chameliers en attendant l'établissement de la ligne télégraphique.

A Sarras, réside le colonel Hunter avec le gros de l'avant-garde.

A Wady-Halfa, où séjourne le major Parsons, s'assemblent le bataillon du North Staffordshire et les bataillons égyptiens, dont le 9^e (soudanais), venu de Souakim, et le 6^e.

D'autre part le Grand Kalife Abdoulla, qui réside à Onduraman (Kartum), disposerait d'environ 150 mille hommes, tant fantassins que cavaliers dont un tiers au plus seraient assez bien armés, et de 75 canons.

On croit que jusqu'après la saison des pluies, il ne se produira guère que des escarmouches, principalement autour des travaux préliminaires d'approche des Anglo-Egyptiens, qui espèrent mener leur chemin de fer petit à petit jusqu'à Berber, avec embranchement de là vers leur port de Souakim!!

Le Caire, 7 avril.

Toutes les informations venant du Soudan égyptien et de Souakim confirment que l'annonce d'une nouvelle expédition sur Dongola et Khartoum

s'est répandue avec une extraordinaire rapidité jusqu'au-delà de Khartoum et sur la ligne de Souakim à Berber.

Les départs des pèlerins allant du Nil à la Mecque ont été suspendus. L'impôt de guerre a été réclamé. Les derviches de Fachoda et du Darfour ont été rappelés sur Omdurman où le khalife compte réunir en septembre une armée de 50 000 hommes.

Le khalife, dans une lettre écrite en décembre à un cheik d'Assouan, dit qu'il est toujours prêt, aujourd'hui comme l'an dernier, à se soumettre à l'autorité du khédive, représentant le Sultan, mais qu'il résistera jusqu'à la mort à une expédition venant des Anglais d'Egypte.

France. — Le comte de Treveneuc a déposé, le 14 mars, une proposition de loi portant *organisation du haut commandement dans l'armée française*. Il se compose de vingt articles, qui créent un « inspecteur général de l'armée » dont les fonctions sont permanentes, qui est choisi parmi les généraux de division par le conseil des ministres, sur une liste de présentation arrêtée par le ministre de la guerre, sur la proposition du conseil supérieur de la guerre.

Cet inspecteur général prend, en temps de guerre, le titre de « généralissime ». Il a sous ses ordres quatre inspecteurs d'armée qui, en temps de guerre, prennent le titre de « commandants d'armée ».

L'inspecteur général, ainsi créé, inspecte les écoles militaires, signe les règlements de manœuvre, arrête les dispositions relatives à la mobilisation, a autorité sur tous les services, en ce qui concerne la préparation à la guerre, dirige les travaux de l'état-major de l'armée.

Il a sous ses ordres le chef d'état-major de l'armée, choisi, sur sa proposition, parmi les généraux de division, qui, en temps de guerre, devient son chef d'état-major, avec le titre de major général.

En vertu de cette proposition de loi, chaque inspecteur d'armée dispose en permanence de son chef d'état-major, d'un officier supérieur et de deux capitaines brevetés.

Outre l'inspecteur général et les inspecteurs d'armée, la proposition du comte de Treveneuc crée un secrétaire général, dirigeant l'administration de l'armée sous les ordres du ministre de la guerre.

Enfin, la proposition crée un nouveau conseil supérieur de la guerre composé, outre les membres actuels, d'un certain nombre d'invalides choisis parmi les officiers généraux du cadre de réserve. Ce nouveau conseil est obligatoirement consulté sur toutes les dispositions intéressant la défense du territoire ou l'organisation de l'armée et destinées à faire l'objet d'une loi, d'un décret ou d'un règlement.

Telles sont, dit l'*Avenir*, les principales dispositions de la proposition Treveneuc, signée de quantité de parlementaires illustres, parmi lesquels MM. de Mahy et Mézières, lieutenant-colonel Guérin et vicomte de Montfort, amiral Vallon et comte de Mun, lieutenant-colonel du Halgouet et vicomte de Vogué, prince de Broglie et Clovis Hugues, etc.

— Le président de la République a signé, le 18 mars, un décret aux termes duquel le général Saussier, gouverneur militaire de Paris et généralissime de l'armée française en temps de guerre, est maintenu pour une période de trois années en activité de service et dans l'exercice de ses commandements.

Cette mesure, qui sera unanimement approuvée, serait en grande partie provoquée, dit la *Patrie*, par la façon remarquable dont le général Saussier a conduit les dernières grandes manœuvres.

— Par décret en date du 30 mars 1896, le général de division Garnier des Garets, commandant la 10^e division d'infanterie, est nommé commandant du 16^e corps, en remplacement du général O'Neill, décédé.

— L'annuaire de l'état-major, qui vient de paraître, donne les renseignements ci-après :

« Outre les généraux de Ladmirault, d'Exéa et Forgemol, âgés respectivement de 88 ans, 89 ans et 75 ans et placés sur une liste spéciale, dans le cadre d'activité, l'annuaire accuse 108 généraux de division et 214 généraux de brigade en activité. La liste des généraux du cadre de réserve contient 81 divisionnaires et 108 brigadiers. Celle des généraux en retraite comprend 58 divisionnaires et 144 brigadiers. Les généraux en activité sont donc actuellement au nombre de 325, et les autres sont 391 ; soit, au total 716. »

— On lit dans l'*Echo de l'armée* (qui vient d'être réorganisé sous la direction de M. Emile Massard, avec M. le capitaine Bride comme rédacteur en chef) :

« M. Cavaignac, ministre de la guerre, va, dit-on, déposer prochainement une demande de crédits pour la confection du nouveau matériel d'artillerie.

» Les canons qui remplaceront les pièces de Bange, sont à tir rapide ; le recul pendant l'exécution du tir est presque entièrement supprimé.

» Une fois la pièce pointée, les servants n'ont plus qu'à approvisionner et mettre le feu.

» La charge et le projectile sont réunis en une seule cartouche.

» Le premier coup est tiré à l'aide du cordeau tire-feu ordinaire ; pour les coups suivants, la culasse est munie d'une mise à feu automatique.

» Le seul inconvénient du nouveau matériel est son prix, qui fera sans doute faire la grimace à la commission du budget : un demi-milliard de francs. »

— Le bruit court que « le fusil Lebel va être remplacé ». Cette nouvelle est, au moins, prématurée, dit l'*Echo de l'armée*.

« A la vérité, l'arme de notre infanterie, qui a été pendant longtemps la première en Europe, est maintenant distancée. On cherche un nouveau

fusil du calibre de 6mm5 à chargeur, et on croit l'avoir trouvé. Mais de là à décider le remplacement total de notre armement actuel, il y a loin.»

— De grandes fêtes viennent d'avoir lieu à Belfort en l'honneur du 25^e anniversaire de la levée du siège après cent jours d'une glorieuse défense. Un discours éloquent du colonel d'artillerie de la Laurencie, qui en 1870-71, jeune capitaine de cette arme, fut un des meilleurs lieutenants du colonel Denfert, a été chaleureusement applaudi.

Algérie. — Les grandes manœuvres d'Algérie auront, cette année, une importance exceptionnelle.

Les trois divisions du 19^e corps y prendront part simultanément, et la concentration des troupes aura lieu dans le triangle formé entre Vialar, Téniet et Boghar.

Le programme des diverses opérations est en examen à l'état-major général.

Quant à l'investissement du littoral d'une portion de la colonie par les escadres de la Méditerranée, il s'effectuera sans débarquement de troupes, faute de pouvoir constituer un corps de défense.

Russie. — On vient de publier le programme officiel des fêtes du *couronnement du tzar*. Le 6/18 mai, les souverains arriveront au palais Pétrovsky, près Moscou; leur entrée solennelle à Moscou aura lieu le 9/21. Le couronnement sera célébré le 14/26, et les trois jours suivants les souverains recevront les félicitations au Kremlin. Le 18/30, l'ambassadeur de France, M. de Montebello, donnera un grand bal. Le 26 mai/7 juin, une grande revue de toutes les troupes et un dîner à la cour termineront les fêtes et les souverains quitteront Moscou.

Le président de la République française sera représenté personnellement par deux officiers supérieurs de son intimité, le général Tournier, secrétaire général de la présidence, et le lieutenant-colonel Ménétrez, officier de sa maison militaire.

L'ambassade extraordinaire est ainsi composée: chef de mission, le général de Boisdeffre, chef de l'état-major général; son officier d'ordonnance, le commandant Pauvin de Saint-Morel; le général Jeannerod, chef de cabinet du ministre de la guerre; le capitaine Carnot, l'aîné des fils du regretté président de la République; le contre-amiral Sallandrouze de Lamornaix. La musique de la Garde-républicaine accompagne la mission
